

Décision 05-D-11 du 16 mars 2005

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de l'affichage publicitaire au sein du réseau ferroviaire et dans celui du transport de personnes sur la route Paris-Londres

Posted on: 16 mars 2005 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

British Airways Plc


Dispositif(s)

Rejet

Rejet des mesures conservatoires

**Entreprise(s)
concernée(s)**

SNCF, France Rail Publicité,
Eurostar Group Ltd



Lire

le texte intégral de la décision

197.46 Ko

le communiqué de presse